

Compte rendu du Conseil des parents lundi 29 janvier 2024

Mairie de Paris 10ème :

Madame Diaby Excusée

Madame Mylène HAGEGE : Chargée de mission Petite enfance, des familles, des seniors et dérogations scolaires.

Pôle famille et petite enfance :

Madame Laurence WENZEL : Cheffe de pôle Familles et Petite Enfance, CASPE du 8/9e/10e

Madame Claudine LAURENT Responsable du Jardin Maternel Buisson Saint-Louis

Madame Audrey MAHROUG Responsable Adjointe du 66 Claude Vellefaux

Parents élus :

Madame Andréa FAUCHILLE : Présidente du Conseil des parents

Madame Géraldine RENARD : Vice-présidente du Conseil des parents

Madame Charlotte VERNA-TSAI : Parents élus de la crèche Bichat

Madame Pauline LARRIEU : Parents élus de la crèche Grange aux belles

Madame Mathilde SENNHAUSER : Parents élus de la crèche La Fayette

Madame Cécile VAUZELLE : Parents élus de la crèche du 64 bis Vellefaux

Madame Hélène HERNANDEZ : Parents élus de la crèche du 64 bis Vellefaux

Monsieur Simon ROCHE : Parents élus de la crèche du 66 avenue Vellefaux

Question 1.

La crèche, un endroit privilégié pour la prévention sur la CMV ? (maladie peu connue mais plus fréquente que la toxoplasmose).

Les parents ont souhaité porter à cet ordre du jour un sujet médical sur la transmission du CMV (CytoMégaloVirus) chez la femme enceinte, infection virale insuffisamment connue des professionnels de santé, des crèches et des familles en général.

Cette infection est extrêmement banale chez l'enfant et l'adulte, mais peut avoir des conséquences chez le fœtus et entraîner des séquelles durables et handicapantes.

L'absence de traitement en cas d'infection rend la prévention indispensable qui repose sur les mesures d'hygiène comme le lavage des mains après avoir changé la couche ou mouché un enfant, de ne pas partager fourchette, bouteille, assiette ou sucer la tétine car la contamination se fait par les sécrétions salivaires, nasales et les urines.

Le respect des mesures d'hygiène de cette prévention est essentiel et à diffuser le plus largement possible auprès du public selon le conseil de parents, car les mamans les plus à risque sont celles dont le 1^{er} (ou les) enfants âgés de moins de trois ans sont accueillis en crèche et les femmes qui travaillent avec des enfants en bas âge.

Question 2.

Projet Passerelles et possibilité de raccourcir la période de fermeture des crèches à l'été 2024 ?

Pour rappel, le **projet « Passerelles » est un projet d'accueil pendant l'été qui s'adresse aux enfants qui ont terminé leur dernière année à la crèche et qui entrent à l'école au mois de septembre**. Il s'agit donc d'un projet destiné à préparer les enfants à leur entrée à l'école en amont de la rentrée scolaire. Ils intègrent dans ce cadre un centre de loisirs « petite enfance ». Il n'y a **aucun caractère obligatoire** pour intégrer le projet « Passerelles ».

Les passerelles des établissements d'accueil de la Petite Enfance et les centres de loisirs maternels ont pour objectif de permettre à l'enfant de se familiariser progressivement avec l'univers de l'école et renforcer la fluidité et la continuité des parcours éducatifs (rencontres familles/responsables de centre de loisirs lors des cafés des parents, visites des écoles)

Pour l'été, une collaboration plus poussée est mise en œuvre entre professionnel.le.s afin de favoriser les passerelles entre crèches et centres de loisirs.

Pour cela, les CASPE (circonscription de l'action scolaire et Petite Enfance) déploient, à raison d'au moins un centre de loisirs par arrondissement (un centre de loisirs petite enfance et / ou section petite enfance dans un centre de loisirs) et/ou un centre ressources locale petite enfance renforcé).

Ce dispositif se traduit par une mobilisation conjointe, sur une partie ou tout au long de l'été (selon les projets portés par les Caspe), des professionnel.le.s de la Direction des familles et Petite Enfance et de la Direction de l'action scolaire.

Une présentation du projet « Passerelles » du 10^E sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil des parents. Les dates finales (de garde) d'accueil dans le cadre de ce projet seront précisées lors de ce point.

Question 3

Quelles ambitions, objectifs, idées de projets pour le budget participatif de Paris concernant la petite enfance dans le 10^{ème} arrondissement ?

Pour rappel, voici les liens essentiels relatifs au Budget participatif :

- Lien vers la **plateforme des idées de projets déposées** -> [Décider pour Paris - Rechercher une idée : \[\]](#)
- Lien vers le **mode d'emploi du Budget participatif** (avec les documents ressources en bas de la page internet) -> [Décider pour Paris - La démarche - Sommaire](#)
- Lien vers la **charte du Budget participatif** -> [Décider pour Paris - Charte](#)

Trois idées principales ont été inscrites à cet ordre du jour (mais ne sont pas recevables) :

- Un service de réparation intégré du matériel de puériculture au sein des crèches -> non recevable
- Réaménager le square des Récollets et y installer 6 à 10 balançoires car plébiscitées par les tout petits -> non recevable car des travaux ont déjà été effectués dans ce square + pour des raisons de sécurité, il n'est pas autorisé d'implanter un nombre trop important de balançoires dans les squares.
- Systématiser les racks à vélo devant les crèches -> cette action sera conduite directement par la Mairie du 10^e avec l'implantation de 300 racks à vélo sur l'ensemble de l'arrondissement.

Il a été indiqué qu'une permanence sur le Budget Participatif se tiendrait jeudi 1 février, de 14h à 19h au MVAC du 10^{ème} (206 quai de Valmy) pour tout besoin d'information.

Au-delà de cette permanence, les représentants des parents sont vivement invités à partager directement leurs suggestions sur la plateforme du Budget participatif car la date limite de participation est fixée au 5 février.

Les représentants des parents se sont tous accordés à dire en séance que des infrastructures de jeu en extérieur pour les tout petits (0 -2 ans) faisaient clairement défaut au sein des parcs/squares du 10^e. L'exemple du chat récemment implanté au sein du square Juliette Dodu a été indiqué comme un bon exemple à développer au sein des autres espaces de jeu.

Question 4

Fonctionnement du Conseil des parents revus pour mieux collaborer ?

Deux propositions ont été faites sur cette dernière question :

Assurer une continuité de la présidence/vice-présidence d'une année à l'autre pour maintenir un suivi des projets et des échanges initiés (pour éviter de répartir à zéro chaque année)

Systematiser la participation du Conseil des parents au Forum de la Petite Enfance :

- À ce titre, il est important de pouvoir faire remonter d'ici la prochaine réunion d'information sur le Forum (prévue le 4 mars) quels sont les besoins pour le stand du Conseil des parents ainsi que les grands axes de communication des membres du Conseil lors de cet évènement
- Une feuille de présence par roulement horaire circulera au sein du Conseil afin d'inscrire les représentants des parents sur des plages horaires pour tenir le stand lors du Forum
- Des flyers seront prochainement distribués par la Mairie afin que le Conseil des parents relaie l'information auprès des parents de l'arrondissement.

En clôture de la séance, une présentation par la responsable du Jardin Maternel Buisson Saint-Louis. Ce jardin d'enfants accueille les enfants de 18 mois à 3 ans de 8h à 18h, à temps partiel et à temps plein. Le jardin maternel n'est pas sectorisé, par conséquence ouvert à l'ensemble des familles du territoire.

Jardin Maternel Buisson Saint-Louis : 17 bis du Buisson Saint-Louis- 10^e

Dates à retenir :

- La prochaine date du Conseil des Parents **le jeudi 25 avril à 9h30**
- La prochaine réunion préparatoire sur le Forum Petite Enfance **le lundi 4 mars à 14h30**
- Le Forum Petite Enfance **le samedi 27 avril de 14h30 à 18h**
- **Date limite de participation au Budget participatif le lundi 5 février**

- Tenue d'une permanence sur le Budget participatif le jeudi 1 février de 14h à 19h

Accueil Petite Enfance, calendrier 2023/2024 (cf. ci-dessous)

